

Opération tranquillité vacances : La gendarmerie veille aux biens



Quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances.

Si vous vous absentez pendant les vacances, la gendarmerie, à votre demande, surveille votre domicile au cours de leurs patrouilles régulières de jour comme de nuit sur la commune.

Pour en bénéficier : La gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle ([Télécharger ici](#)) vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée ou adressée à :

Brigade de Maulette – Houdan :

41 Avenue Gérard Annel 78550 MAULETTE

Tél : +33 (0) 1 30 46 93 20

Fax : +33 (0) 1 30 46 93 21

Courriel : <mailto:bta.houdan-maulette@gendarmerie.interieur.gouv.fr>

Rappel de quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances.

Que devez-vous faire ?

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.

Noubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.

Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille.

Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez-les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.